

Autor(en): **Lugrin, E.**

Objektyp: **ReferenceList**

Zeitschrift: **Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica**

Band (Jahr): **24 (1925)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

INDICE BIBLIOGRAPHIQUE

Théodore Grossmann a publié dans la *Revue suisse de Numismatique* les mémoires suivants :

Berner Rollbatzen oder Plappart zu 24 Haller. — *Revue* 1895, 5^e année, pp. 94-95.

Médaille religieuse inédite de Fribourg. — *Ibid.*, pp. 239-242, vign.
Une trouvaille de monnaies des évêchés de Genève et de Lausanne faite dans le « Mandement ». — *Revue*, 1901, t. X, pp. 5-22, vign.

Vente de la collection de M. G. G. — *Revue*, t. XVIII, pp. 98-99.

Nécrologie. † Arthur Bally-Herzog. — *Revue*, t. XIX, pp. 171-173, avec portr.

Id. † Ernest Walch. — *Revue*, t. XX, p. 167.

Id. † Adolf-E. Cahn. — *Revue*, t. XXI, p. 299.

Note sur le monnayage du « Groschen » en Suisse, à la fin du xvi^e siècle. — *Revue*, 1920, t. XXII, pp. 246-249, vign.

Nécrologie. † Adolf Iklé-Steinlin, 1852-1923. — *Revue*, t. XXIII, pp. 143-145, avec portr.

Id. † Rudolf Schweizer, 1867-1924. — *Revue*, t. XXIII, p. 446.

Nous avons appris avec de vifs regrets la mort de deux de nos membres honoraires, MM. Paul Bordeaux, président honoraire de la Société française de numismatique, décédé à Paris le 14 février 1925, et le vicomte B. de Jonghe, président honoraire de la Société royale belge de numismatique, décédé à Bruxelles le 8 avril 1925.

Nous reviendrons, dans un prochain fascicule, sur les travaux de ces deux regrettés collègues.

BIBLIOGRAPHIE

D^r Gustav SCHÖTLE (Tübingen). *Münz- und Finanzpolitik einer vorder-österreichischen Landesstadt*. Br. in-8°, 22 p. (Sonderabdruck aus Bd. 50 der *Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees*, 1922.)

Nous avons ici une étude qui se rattache aux nombreux écrits de l'auteur sur la numismatique de l'Allemagne méridionale, en parti-

culier des contrées riveraines du lac de Constance ou confinant aux cantons du nord de la Suisse.

Constance, ancienne ville de l'empire germanique, célèbre à plus d'un titre — surtout pour avoir été le siège, dans la première moitié du xv^e siècle, du grand concile qui devait mettre fin au schisme de l'Église d'occident — a été longtemps alliée des Suisses. Par sa situation en deçà du Rhin, aux frontières de la Thurgovie, que la conquête de 1460 avait rattachée à notre pays, cette cité posséda, de très ancienne date, le droit de battre monnaie, droit dont elle fit un usage plus ou moins actif ou intermittent jusqu'à son incorporation au territoire badois en 1805.

Dans la brochure dont nous donnons un aperçu, l'honorable numismate de Tubingue ne fait l'histoire monétaire et financière de Constance qu'à partir de 1548, année où cette ville passa sous la domination de la maison d'Autriche, qui l'assimila à ses autres possessions le long du Rhin et en Souabe, mais lui laissa, même sous le règne de Marie-Thérèse, entre autres prérogatives, celle d'avoir en propre une politique financière et de frapper des monnaies à ses armes. Bien singulier usage que Constance fit parfois de ce droit régalien. Il est vrai que c'était à une époque de grands embarras financiers et même de calamités économiques pour les États et pour les villes, où, par nécessité autant que par esprit de lucre, les souverains et les gouvernements recouraient, en matière monétaire, aux procédés les plus iniques pour se procurer de l'argent. Les xvi^e et xvii^e siècles ne sont-ils pas l'époque du billonnage (Wipper- und Kipperzeit)? L'histoire de Constance est très caractéristique à cet égard; elle est intéressante aussi dans ses rapports monétaires avec les cantons et les évêchés suisses, en particulier avec les bailliages thurgoviens, administrés en commun par les États de l'ancienne confédération. Les jetons de présence du Conseil de la ville (Ratsmarken), qui avaient cours au même titre que les monnaies proprement dites, et dont la frappe abusive, comme les métamorphoses, est pour nous un sujet d'étonnement, sont de nature à jeter un jour bien singulier sur la politique financière de Constance, même de nos jours, où une grande guerre vient de jeter une perturbation sans précédent dans les finances d'un grand État européen.

E. LUGRIN.
